



Demission et erreur de salaires

Par **foisse**, le **20/01/2010** à **11:02**

Bonjour,

Je me presente j'ai 25ans j'ai travailler en contrat Pro pour le club Med mon contrat était jusqu'en du 01/01/09 au 11/11/09 mais j'ai demisionner en juin ma demission a était recevable et accepter.

Mais suite a cette demission je n'est reçu que mon contrat de travail aucun solde de tous compte ni justificatif assedic et chomage est ce normal????

Suite a sa le club Med a fait une erreur de comptabilité et a continuer a me payer et m'envoyer les bulletins de paies j'usqua se mois de janvier ou je les est prevenu pour pas avoir des prejudices.

J'aurai put les prevenir plutot mais je croyait que sa s'arreterai a ma fin de mon contrat et du coup je compter profiter de leur erreur pas très honnete vous aller me dire je suis d'accor mais bon vus qu'il on profiter de moi 80% du smic et qu'il nous font travailler pour des con bref j'avait pas trop de remort.

Après les avoir prevenu il m'on rappeller me disant qu'il avait vus qu'il avait fait une erreur donc qu'il allait me reclamer leur dut se qui est "normal"

Ma question

Est Ce que j'ai un moyen pour contester qu'il ne m'on pas envoyé tous les papier lors de la demission ou que leur erreur ma causé des prejudices ou autres car je leur doit 6000€ donc si je pouvez grapillé quelques sous je serai pas contre.

merci